

5^e Université Buissonnière des arts de la rue

Premiers retours !

par la Fédération nationale des arts de la rue

La 5^e Université Buissonnière des arts de la rue, co-organisée par la Fédération nationale des arts de la rue et la Fédération des arts de la rue en Rhône-Alpes, a eu lieu les 27 et 28/11/2014 aux Ateliers Frappaz, Centre national des arts de la rue, à Villeurbanne (69). Sur ces deux journées, 220 participants de toute la France et d'ailleurs sont venus porter l'ambition d'un nouvel élan pour le développement des arts de la rue et de la création en espace public. Cette rencontre s'est ouverte avec l'intervention d'élus et de directeurs d'affaires culturelles qui ont mis en perspective les questions soulevées par la réorganisation des collectivités territoriales.

Cette 5^e édition est venue clore un cycle autour de notre plan de développement qui a commencé avec sa mise en partage au Boulon - CNAR au Vieux-Condé (février 2013), s'est poursuivi par un voyage dans nos rêves et nos désirs à l'Usine à Tournefeuille (février 2014). L'objectif était d'entrer plus en détail et plus techniquement dans notre plan de développement, et de commencer à formaliser des préconisations qui pourront être portées au sein de la Mission Nationale pour l'Art et la Culture dans l'Espace Public (MNACEP).

Au sein de 4 ateliers déroulés en 3 sessions, les participants ont pu cogiter sur la mise en œuvre opérationnelle de nouveaux financements et d'espaces de dialogue, le renforcement de la coopération artiste / élu / technicien et le développement des outils au service de la création et des citoyens. Les échanges se sont déroulés dans le contexte particulier de la réforme territoriale qui va dessiner un nouvel environnement dans lequel les acteurs artistiques devront défendre leur légitimité et vont plus que jamais avoir besoin de l'accompagnement des organisations professionnelles, pour placer la culture au cœur de compétences partagées pour un co-financement des collectivités territoriales.

Prenons part à la co-construction des politiques publiques à travers nos propositions. Continuons de défendre la liberté d'expression et de création dans l'espace public, la gratuité, la diversité des esthétiques, de placer les publics au cœur de notre action, dans un souci d'équité économique et territoriale. L'art est public ! C'est notre plus belle bannière.

Atelier 1

Le 1% Travaux Publics pour la création artistique en espace public : c'est fantastique !

La Fédération Nationale des Arts de la Rue porte la proposition de consacrer volontairement 1% des opérations de travaux publics au soutien d'actions artistiques dans l'espace public. Comme pour le 1% artistique (dit « décoratif » ou « bâtiment public »), le premier objectif est de mettre en relation le citoyen avec des œuvres d'arts. Dans le cas présent, de permettre à l'usager d'être mis en relation dans son quotidien avec des manifestations artistiques et culturelles pour l'espace public.

Bien entendu, il s'agit pour nous de faire un dispositif distinct, à côté de celui du 1% artistique. La Fédération nationale des arts de la rue se propose de travailler en concertation avec l'Etat, des collectivités territoriales, des aménageurs, promoteurs et constructeurs dans le cadre incitatif et volontaire d'un nouveau 1% « Travaux Publics » pour l'Action Artistique en Espace Public, sans rien enlever, bien au contraire, au 1% « bâtiments publics » existant.

Cette contribution culturelle additionnelle porterait de manière volontariste ou incitative sur des budgets de création ou de rénovation d'espaces publics, de budgets de travaux de voirie, de réseaux souterrains (VRD), d'opérations d'urbanisme et d'aménagements urbains (ZAC, ZUP, ZI, ZAE...), de transports, etc., hors les bâtiments publics déjà concernés par le 1% « Artistique ». Les crédits ainsi dégagés pourraient soutenir et essayer de multiples propositions et manifestations artistiques et culturelles dans les espaces publics et la vie quotidienne de leur usagers, sans restriction de forme, de discipline, de temporalité ou de pérennisation de l'œuvre pour le plus grand bonheur de l'expérimentation et de la vitalité artistique et culturelle de chacun, participant ainsi pleinement à la construction d'un meilleur vivre ensemble.

Au-delà de ces projets et réalisations très circonscrits à une opération d'aménagement, nous commençons à voir apparaître aussi chez certaines collectivités territoriales cette envie artistique et culturelle qui pourrait se doubler d'une volonté politique affirmée d'étendre ce principe à l'ensemble d'un territoire. Cette généralisation au niveau d'une commune, agglomération, département, région voire état, pour tous les investissements en aménagements publics les concernant pourrait permettre d'abonder un fonds local d'intervention pour soutenir l'action artistique en espaces publics permettant de financer les propositions artistiques d'espaces publics et de leurs usagers sur tout le territoire concerné par la collectivité initiatrice du fonds.

Ces fonds d'intervention locaux, voire nationaux, multiples, se devront d'être gérés dans la transparence dans le cadre de conseils ou comités, associant les différents acteurs concernés ou leurs représentants : élus, maîtres d'œuvres et d'ouvrages, urbanistes, artistes, usagers. Ces conseils auront la responsabilité de définir les critères et modalités d'attribution des aides, l'écriture des cahiers des charges, la mise en place de nouveaux dispositifs, d'appels à projets, voire de manifestations artistiques.

QUELQUES PRÉCONISATIONS :

- > Solliciter auprès des aménageurs publics et privés, des contreparties artistiques à la privatisation des surfaces aménagées ou construites, bénéficiant toutes de l'usage des espaces publics.
- > Insertion de mesures d'incitation artistique dans le cahier des charges d'opérations d'aménagement, et ce dès l'amont du projet.
- > Provoquer des temps et espaces de rencontre entre différents acteurs territoriaux.
- > Articuler et réunir le triptyque maîtrise d'ouvrage (commanditaire), maîtrise d'œuvre (architecte, urbaniste) et la maîtrise d'usage (habitants, usagers, artistes, acteurs sociaux et culturels).
- > Réfléchir à des dispositifs du type nouveaux commanditaires de la fondation de France, qui remet au centre l'utilisateur, prend en compte la temporalité des intervenants impliqués, pour une diversification des commanditaires et des initiatives.
- > Travailler sur un enrichissement artistiquement qualitatif des cadres existants, appels à projets, appels d'offres, commandes publiques.

Atelier 2

La co-construction : c'est la solution !

Depuis de nombreuses années, les acteurs des arts de la rue inventent chacun à leur manière des scénarios de mutualisation des financements et de coopération avec les différentes natures de collectivité. La concertation et la co-construction sont donc des réalités vécues mais à ce jour aucun outil n'existe pour garantir la mise en place de ces espaces. Un schéma d'orientation pourrait permettre de formaliser ce travail déjà opérant de co-construction. Il s'agit d'une méthode pour ouvrir un espace de dialogue entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs pour co-construire des politiques publiques. L'initiative peut venir de tout type d'acteur public ou privé sur un périmètre territorial initialement défini mais qui peut évoluer au fil du temps. Le dialogue s'ouvre sur des questions pragmatiques qui se posent sur le territoire en question.

L'objectif de cet atelier était de rédiger collectivement le cahier des charges d'un SODAR (schéma d'orientation pour le développement des arts de la rue), proposition portée la Fédération nationale des arts de la rue depuis plusieurs années. Des récits d'expériences d'acteurs des musiques actuelles ont permis un parallèle instructif avec la méthode du SOLIMA (Schéma d'Orien-

tation pour le développement des Lieux de Musiques Actuelles). Les participants de cet atelier ont donc tenté de dégager les thématiques, les périmètres territoriaux, les acteurs, les modes de gouvernance et les outils existants ou à inventer d'un SODAR. L'objectif d'un SODAR sera de donner de la visibilité aux projets et aux initiatives, au-delà de la sphère des labels et des formats institutionnels. Les SODAR devront faire preuve d'ouverture en invitant autour de la table l'ensemble des acteurs qui travaillent et qui s'expriment dans l'espace public.

En termes de gouvernance, un mode de gestion et de coordination horizontal et participatif devra être privilégié. Le SODAR doit permettre la création d'une communauté d'intérêts qui rassemble et qui ne hiérarchise pas les participants en évitant tout leadership de l'un des participants.

Un comité de suivi national des SODAR devra être créé directement en lien avec le CCTDC (Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel). Le CCTDC est une instance qui peut permettre d'articuler les idées soulevées par les différents SODAR aux processus de décision et de co-décision de l'État et des collectivités territoriales.

La mise en place d'un SODAR soulève le besoin prioritaire de recensement. L'observation participative et partagée sera un outil de poids. Cette démarche est actuellement mise en place par la Fédération nationale des arts de la rue à travers l'UFISC (Union fédérale d'intervention des structures culturelles). En parallèle, il est à noter qu'HorsLesMurs mène un travail d'actualisation du portail numérique en ligne rueetcirque.fr.

Les fédérations des arts de la rue nationale et régionales seront des outils sur les territoires pour servir de levier à la constitution des SODAR. Et inversement ces processus de co-construction pourront renforcer la structuration de ces fédérations.

La co-construction permet à tous les acteurs d'un territoire d'exprimer sa position pour éclairer la décision. Chacune des collectivités présentes autour de la table du SODAR, pourra ensuite porter les diagnostics et les préconisations dans son conseil municipal ou autre instance qui prendront les décisions. Le SODAR doit donc permettre de remettre en question les schémas classiques pour aller vers plus de démocratie participative et pour une expression plurielle de l'art dans l'espace public. Le Ministère de la culture et de la communication a exprimé son intérêt pour cette démarche en phase d'élaboration.

Atelier 3

Artiste / élu / technicien : même combat !

Les arts de la rue par leur nomadisme et les relations qu'ils créent et bâtissent avec les habitants, les élus, les techniciens construisent des étapes essentielles du vivre ensemble sur les territoires. Cet atelier avait pour ambition de créer des ponts entre les visions des artistes et des élus avec l'accompagne-

ment de techniciens partenaires pour la construction d'imaginaires communs.

Ces dernières années, les élus de tous bords vantent l'idée de « transversalité ». C'est un de nos points d'entrée. Qui mieux que les arts de la rue par l'éclectisme de leurs arts, par les relations qu'ils tentent d'inventer avec les habitants, par les propositions originales, participatives et novatrices, et par le simple fait qu'ils ont lieu dans l'espace public, sont les plus versés et les plus impliqués déjà dans cette transversalité ?

Le premier constat fait apparaître la méconnaissance de notre secteur auprès des élus et des services. La coopération au quotidien est ardue parce qu'il y a peu de communication entre les uns et les autres. La formation et la sensibilisation des artistes et des élus à leurs réalités respectives, à leurs vocabulaires et à la compréhension des métiers de chacun sont la première étape à franchir pour accéder et travailler à une co-construction du « vivre ensemble sur le territoire ».

DES PROPOSITIONS CONCRÈTES POUR MIEUX TRAVAILLER ENSEMBLE :

- > Respect de nos différences et de ce qui peut nous réunir : création d'une charte commune et d'un manifeste de l'artiste en espace public.
- > Stratégie pour mieux se rencontrer, partager des moments, échanger des expériences de nos métiers ou militances respectives.
- > Affirmation en tant qu'artiste à plus s'impliquer en tant que citoyen responsable et militant du « vivre ensemble », jusqu'à même envisager de se présenter lors d'élections locales.
- > Affirmation que l'acte artistique n'est pas un bien marchand. Il s'inscrit dans une logique économique différente, porteuse de valeurs sociales et solidaires, excluant la compétitivité et la rentabilité. L'acte artistique est une force de proposition fédératrice de tous les partenaires autour d'un même objectif. L'atelier a voyagé largement entre propositions poétiques et imaginatives, un pragmatisme et une parole forte et politique de nos engagements personnels et collectifs.

Atelier 4

Joindre l'outil à l'agréable

L'outil majeur de la profession désigné en ouverture de l'atelier est la Fédération des arts de la rue qui œuvre à la structuration du secteur et à porter ses valeurs à toutes les échelles territoriales et institutionnelles.

La visibilité du secteur est pointée comme un enjeu prioritaire que ce soit auprès des autres secteurs artistiques, des élus, des scolaires, du public, etc. Pour cela il est nécessaire de créer des outils de sensibilisation et de formation, de mettre en place des temps de rencontres et de développer la diffusion en dehors de la saison estivale. Les aides au fonctionnement, à la mobilité et l'accompagnement des équipes artistiques sur les temps de diffusion (festivals et autres) sont des outils à

développer. Nous devons également prendre appui sur les Centres nationaux des arts de la rue qui renforcent la lisibilité du secteur, contribuent au maillage du territoire et méritent à ce titre les attentions ministérielles dont bénéficient les autres structures nationales labellisées.

La coopération entre artistes, élus et techniciens des services nécessite des outils d'appui notamment pour encourager la concertation entre les services des collectivités territoriales. Le SODAR, et d'autres à inventer, peut être un de ces outils.

Le compagnonnage entre les lieux et entre les compagnies est un outil essentiel de transmission qu'il convient d'élargir, notamment en ouvrant le dispositif « compagnonnage » de la Direction générale de la création artistique.

En ce qui concerne les lieux de fabrique, de résidence et de diffusion, un outil de cartographie et de recensement élaboré collectivement va rendre compte des différentes réalités, des forces et des fragilités.

Les pôles de ressources institutionnels tels que HorsLesMurs doivent être pérennisés en concertation avec la profession et doivent recenser l'ensemble des informations juridiques propres à nos pratiques.

Les outils doivent permettre un meilleur accompagnement des équipes artistiques pour répondre à leurs besoins spécifiques sur l'ensemble de leur parcours artistique, de l'écriture à la diffusion.

Conclusion

« Je crois à la structuration d'une pensée collective qui peut devenir opérationnelle » a dit un jour Michel Crespin à propos de notre Fédération.

C'est exactement le sens de ce que nous tentons de faire à travers nos Universités Buissonnières, rendez-vous qui s'impose désormais comme un incontournable.

Les échanges que nous avons eus à Villeurbanne nous ont permis de continuer à creuser les propositions de notre plan de développement et à les partager le plus largement possible. Ils serviront à enrichir notre contribution à la Mission nationale pour l'art et la culture dans l'espace public et sont les tous premiers jalons de ce que nous avons commencé à appeler un livre blanc des arts de la rue.